



Immobilier

Public :

Professionnels du secteur immobilier (négociateurs, gestionnaires?)

Prérequis : aucun

Objectifs :

Comprendre Les obligations sur les diagnostics avec les nouvelles règles et leurs évolutions

Connaître le métier de diagnosticien pour mieux dialoguer

Intégrer les conclusions des diagnostics dans l'évaluation du bien

Les plus pédagogiques :

Une pédagogie interactive favorisant l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être. Alternance de séquences techniques et d'exemples pratiques

Nos salles sont équipées d'outils multimédias et interactifs et de tous matériels en lien avec la thématique traitée.

groupe de 4 à 12 participants

Formateur : Nos formateurs sont choisis pour leurs expertises métiers, leurs compétences pédagogiques et leur connaissance de l'entreprise.

Validation / Certification :

Attestation de fin de formation

INFORMATION

1 jour, 7h

Horaires de formation :
8h30-12h30 - 14h-17h

360Euros net

Nantes

- 12 novembre 2020

Contenu de la formation

Le contexte réglementaire

*Pourquoi des diagnostics obligatoires
Obligations pour la vente et la location*

Les décrets et normes

*Améliorer la sécurité de l'habitat
Diminuer les risques de détérioration du bien
Limiter les litiges
Mieux évaluer le bien
Le métier et la formation
Les certifications et les assurances*

Les différents diagnostics et les moyens techniques nécessaires

*L'électricité
Le gaz
Le plomb
L'amiante
Les termites
Le DPE*

Evaluation :

A l'issue de chaque stage le participant remplit systématiquement un questionnaire d'évaluation de la prestation de formation. Cette évaluation est ensuite analysée par CCI Formation Continue afin de faire évoluer l'offre et les méthodes pédagogiques. De plus, le tour de table réalisé en fin de formation permet au formateur d'évaluer la qualité de la prestation et les progrès réalisés par le participant. Chacun peut ainsi prendre conscience des connaissances et savoir-faire acquis au cours de la formation et de ses axes de progrès.